

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Le quartier de la Saulaie à Oullins est classé en zone de redynamisation urbaine et fait, à ce titre, l'objet de plusieurs actions engagées ou prévues à court terme portant sur :

- l'amélioration de l'habitat,
- la création d'un pôle artisanal et d'un pôle associatif,
- l'installation du laboratoire des douanes et des fraudes,
- la valorisation des espaces publics.

Ainsi, il apparaît nécessaire d'installer sur le site un local destiné à l'accueil et à l'information des habitants et qui sera le lieu privilégié pour les permanences et réunions des divers partenaires présents sur le quartier (équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale, chambres consulaires).

La commune d'Oullins dispose d'un local sis 22, avenue Jean Jaurès qu'elle propose d'aménager à cet effet. Son conseil municipal a délibéré dans ce sens lors de sa séance du 26 mars 1998. Le coût total est fixé à 160 000 F TTC et consiste à réaliser une zone d'accueil et d'exposition, une salle de réunion et deux bureaux polyvalents pour les permanences du chef de projet et des partenaires présents dans le quartier.

Son financement se répartit comme suit :

- Etat	35 000 F
- communauté urbaine de Lyon	62 500 F
- commune d'Oullins	62 500 F

Par ailleurs, l'importance des actions prévues et les implications qu'elles auront sur la vie du quartier conduisent la Commune à mettre en place une mission d'appui à la concertation dont les objectifs sont d'informer les habitants, les associations et les acteurs socio-économiques sur les projets et leur déroulement, ainsi que de favoriser leur expression au travers d'une communication de proximité adaptée et cohérente sur les actions et projets en cours.

La commune a approuvé la mise en place de cette mission lors de la séance du conseil municipal du 20 mai 1998. Le coût total est fixé à 120 000 F TTC et serait financé comme suit :

- Etat	30 000 F
- région Rhône-Alpes	30 000 F
- communauté urbaine de Lyon	30 000 F
- commune d'Oullins	30 000 F

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du conseil municipal d'Oullins en date des 26 mars et 20 mai 1998 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'aménagement d'un local destiné à l'accueil et à l'information des habitants dans le quartier de la Saulaie à Oullins, ainsi que le versement d'une participation financière d'un montant de 62 500 F à la Commune,

b) - la mise en place d'une mission d'appui à la concertation par la commune d'Oullins et le versement d'une participation financière d'un montant de 30 000 F à la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions à intervenir avec la commune d'Oullins.

**3° - Les dépenses** en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 657 140 - fonction 66 - opération 0054 - pour l'aménagement du local d'information et compte 657 340 pour la mission d'appui à la concertation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,